

YOGA CHEMA

Fiche d'inscription 2026/2027 YOGA ENFANTS / ADOLESCENTS

Nom / Prénom de l'enfant /Adolescent :

Adresse postale :

Date de naissance :

Nom du père (ou tuteur) :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Nom de la mère (ou tutrice) :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Contact en cas d'urgence si les parents ou le/la tuteur.trice ne sont pas joignables :

Nom :

Téléphone :

Relation avec l'enfant :

Qui vient chercher votre/vos enfants ? :

Téléphone de la personne :

Cotisation annuelle comme membre l'Association

☐ Un chèque de 10 € pour l'année

Abonnement à l'année :

Cochez votre choix de règlement pour 1 enfant/adolescent inscrit :

☐ Un chèque de 183 € pour l'année et la cotisation de 10 €

☐ Deux chèques de 61 € et un chèque de 71 € (incluant la cotisation) qui seront encaissés mi-octobre / mi-janvier / mi-avril

Cochez votre choix de règlement pour 2 enfants/adolescents inscrits :

☐ Un chèque de 340 € pour l'année (incluant la cotisation)

☐ Deux chèques de 110 € et un chèque de 120 € (incluant la cotisation) qui seront encaissés mi-octobre / mi-janvier / mi-avril

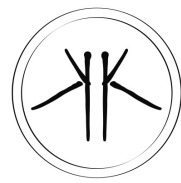
Prénom et Nom du 2^{ème} enfant/adolescent :

Date de naissance du 2^{ème} enfant/adolescent :

Carte individuelle 5 cours, un chèque de 50 € (incluant la cotisation)

Cours à l'unité, 10 € à régler directement auprès de l'enseignante en début de cours avec pour le premier cours, 10 € pour l'adhésion à l'Association.

Ordre des chèques : YOGA CHEMA



YOGA CHEMA

Les cours de Yoga pour enfants ont lieu le mercredi de 13h30 à 14h30 au Dojo de l'ensemble polyvalent de Génissieux et de 14h45 à 15h45 pour les adolescents.

Les cours sont dispensés du 9 septembre 2026 au 16 juin 2027, hors vacances scolaires et jours fériés.

Les cours de septembre 2026 sont dispensés en plus, afin de couvrir les absences de l'enseignante lors de l'année scolaire (absence le 4 mars 2027 pour voyage de formation en Inde).

Conditions d'inscription

Les abonnements annuels, les cartes de cours et les cours à l'unité sont nominatifs et ne sont ni cessibles ni remboursables, sauf cas de force majeure dûment justifié (maladie de longue durée, déménagement, etc.), après accord de l'association.

Les cartes de cours sont valables uniquement pour la saison 2026-2027 et ne pourront être reportées sur la saison suivante.

Chaque participant devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'inscription et sauf cas exceptionnel, je reconnais que les cours ne sont pas remboursables, mais échangeables, selon la disponibilité des places dans d'autres cours.

Signature

Date